



Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 033-213300700-20240409-202428-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2024

**Nombre de conseillers**

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD, Renaud CHEIN, Catherine FARDEL, Audrey JOLLY, Magali LARAPIDIE

**Etaient absent excusé :** Sophie OLIAS—ZEITSCHERL

**Secrétaire de séance :** Audrey JOLLY

**DELIB\_2024/28\_Domaine et Patrimoine**

**Signature d'une convention avec le SIAEBVELG pour la gestion du site d'évitement dans le cadre de la réalisation du lotissement "la clef des champs" sur la commune de Brach.**

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** que le projet de la clef des champs porté par la société SOVI sur la commune de Brach a créé 15 lots de terrains à vocations de constructions individuelles pour une superficie totale de 1ha 73a 53ca. Le projet s'étend sur les parcelles cadastrales n°894 à 916 de la section B sur la commune de Brach.

**RAPPELLE** que dans sa délibération DELIB\_2023/31\_Domaine et Patrimoine, votée le 06 juin 2023, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le maire à signer l'acte d'acquisition des parcelles B 909p pour une surface de 4 146 m<sup>2</sup>.

**PROPOSE** de signer une convention avec le SIAEBVELG, pour effectuer les suivis faunistiques et floristiques pendant 30 ans de la parcelle B 909p. En échange, la commune s'engage à prendre en charge les travaux d'entretien à l'épaveuse, sur le seul côté accessible par les engins communaux, sur environ 2km de la craste Biron en aval de la RD104, entre la Route de Sainte-Hélène et la Route de Lacanau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIAEBVELG et les futures annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
A.JOLLY

Le Maire,  
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66